

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2017.

Étaient présents : Mmes et MM André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD (arrivé à 20h27), Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN (arrivée à 20h08) et Catherine AMBAYE.

Étaient absentes excusées : Mmes Katia GAUDIN, Carole BLAIN (arrivée à 20h08 « APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017 ».)

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Était absent : M. Nicolas BROSSARD (arrivé à 20h27 « COMPTE DE GESTION 2016 »).

Assistait également : M. Christophe PELTIER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017.
2. COMPTE DE GESTION 2016.
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.
4. AFFECTATION DES RESULTATS.
5. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.
6. VOTE DU BUDGET 2017.
7. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.
8. ACQUISITION DE MATÉRIEL.
9. DROITS DE PRÉEMPTION.
10. APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA AVEC LA SAEML SORÉGIES.
11. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST France.
12. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE.
13. AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AVAILLES LIMOZINE AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – Siveer ».
14. ENQUÊTE PUBLIQUE - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CONTRAT TERRITORIAL CHARENTE DÉPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU - AUTORISATION UNIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, DE RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS.
15. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.

COMPTE DE GESTION 2016 :

Intervention de M. Christophe PELTIER, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé le compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur le Maire a présenté le compte administratif et s'est retiré. Mme Michelle CAILLAUD a été élue Présidente.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La section de fonctionnement est arrêtée en dépenses à 701 393.39 € et en recettes à 1 362 368.69 € (dont excédent reporté 2015 de 429 335.49 €) pour une prévision de 1 229 101.80 € ; le résultat de clôture présente un excédent de 660 975.30 €.

La section d'investissement, quant à elle, est arrêtée en dépenses à 333 030.25 € et en recettes à 179 736.28 €, pour une prévision de 548 825.84 € dont 105 649.99 € de RAR 2015 ; le résultat de clôture présente un déficit de 153 293.97 €. Restes à réaliser 2016 en dépenses 84 903.18 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice présente un excédent de 507 681.33 €.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 (excédent de 660 975.30 €) comme suit :

- investissement recettes 238 197.15 € (réserves) = déficit investissement + Restes à réaliser
- fonctionnement recettes 422 778.15 € (excédent)

Résultat d'investissement reporté : 153 293.97 € (déficit)

Les résultats ci-dessus seront reportés au budget 2017 de la Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire fait savoir, au Conseil Municipal, qu'il a demandé à Monsieur Christophe PELTIER, Comptable Public, une simulation avec augmentation des taux de 1%, tout en sachant que les valeurs locatives sont réévaluées tous les ans. Pour l'année 2017 la loi de finances a fixé ce coefficient à 1.004%. A taux d'imposition constant, les taxes foncières et d'habitation augmenteraient donc de 0.4%.

L'augmentation de 1% représenterait une recette de 3211 € avec les taux suivants :

- taxe d'habitation	16,64 %
- taxe foncière (bâti)	10,11 %
- taxe foncière (non bâti)	29,37 %

Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer au vote pour ou contre l'augmentation des taux de 1%.

Le Conseil Municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés (1 pour, 3 abstentions et 11 contre), décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 qui restent fixés comme suit :

- taxe d'habitation	16,48 %
- taxe foncière (bâti)	10,01 %
- taxe foncière (non bâti)	29,08 %

VOTE DU BUDGET 2017 :

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 167 136.15 € en recettes et en dépenses.

La section d'investissement est arrêtée à la somme de 643 479.50 € en recettes et en dépenses.

Adopté à la l'unanimité des membres présents ou représentés.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu la délibération n°2016/0404 en date du 8 avril 2016 relative aux indemnités de fonction du Maire et des Adjointes qui faisait référence à l'indice brut terminal 1015.

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017).

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE, que le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- ❖ Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ❖ 1^{er} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ❖ 2^{ème} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ❖ 3^{ème} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ❖ 4^{ème} Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

ACQUISITION DE MATÉRIEL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'acheter le matériel et le mobilier suivants :

2 poubelles sur potelet – 1 poubelle murale — 4 cendriers avec fixation murale – 2 appareils photos – 1 taille haie – 1 souffleur de feuilles – 5 tapis – 2 grattes pieds et 1 table informatique.

Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande.

Vu la durée d'utilisation, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↳ Section D n° 860 - 861 – 865 « Épinoux » n° 896 – 897 « Le Courciou »

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA AVEC LA SAEML SORÉGIES :

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SORÉGIES IDEA » de la SAEML SORÉGIES et l'opportunité financière qu'elle représente.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SORÉGIE IDEA.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉRATISATION AVEC LA SOCIÉTÉ ECOLAB PEST France :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de renouveler le contrat de dératisation avec la société ECOLAB PEST France pour une période de trois ans.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE mettant en place de nouvelles règles d'administration.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AVAILLES LIMOUZINE AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – Siveer » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'accepter la demande d'adhésion de la Commune D'AVAILLES LIMOUZINE au Syndicat « EAUX DE VIENNE – Siveer » à compter du 1^{er} janvier 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

ENQUÊTE PUBLIQUE - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CONTRAT TERRITORIAL CHARENTE DÉPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU - AUTORISATION UNIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, DE RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique prévue par les articles L.214-1 L.214-6 du Code de l'Environnement, au profit de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, de réaliser, dans ce cadre, au titre de la loi sur l'eau, des travaux d'aménagement et d'entretien de la rivière Charente et de ses affluents.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de fonctionnement : démaussage de l'église ; travaux de zinguerie à l'école, à la salle des fêtes et à l'église ; réalisation d'un plancher au garage de la mairie ; repeindre l'école maternelle.

Divers :

- Il ne sera pas possible d'utiliser la salle du presbytère si les utilisateurs ont besoin d'électricité, le réseau électrique est à refaire.
- Il n'y a plus de graviers sur la route « Les Berlineaux » depuis le passage de la balayeuse, ceux-ci sont en tas sur les bas-côtés.
- La voie reliant la route de la Chapelle-bâton au Chaffaud est en mauvais état.
- Effectuer les démarches pour un city stade.
- La route de Montmorillon se dégrade (voir avec le Département).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.